



Les trois économies : culture, information, partage¹

Jean-Michel Salaün

(version août 2015)

Économie de la culture	2
Économie de l'information.....	3
Économie du partage.....	4
Le droit au secours de l'économie.....	6
Livres cités	8

¹ Ce texte fait l'objet de révisions avant chaque session de cours. Il importe donc de vérifier la date de la version que l'on lit.



Les trois économies : culture, information, partage

Pendant longtemps les économistes ont considéré la culture et l'information comme extérieures à leur champ ou au mieux, comme une activité marginale et exotique. Ces réticences ont été partagées par nombre de professionnels de l'information et de la culture qui préféraient mettre en avant les aspects nobles de leur activité : la création, la démocratie, le savoir, plutôt que les choix budgétaires plus terre-à-terre ou, pire, les logiques « mercantiles » qui les guidaient ou les accompagnaient et auxquelles ils étaient soumis. L'économie était, et est encore bien souvent, considérée comme un poids, que l'on doit subir et qui vient perturber le déroulement naturel de l'activité.

Depuis plusieurs années pourtant, une importante révision est en cours chez les économistes, à la fois dans l'analyse de l'économie de la culture et dans celle de l'information et, plus spectaculaire encore, au cœur même des théories économiques où la culture et l'information se sont affirmées progressivement pour devenir, tout récemment avec l'arrivée du numérique, un élément essentiel de la compréhension des mouvements de l'économie.

Du côté des professionnels, la montée des industries culturelles d'abord, et aujourd'hui le succès des industries de l'information ont conduit aussi à repenser les stratégies. Il a bien fallu admettre que ces activités ne relevaient pas simplement d'institutions publiques ou d'une motivation individuelle financièrement désintéressée, même si ces deux dynamiques y jouaient un rôle décisif.

Pour autant, ces analyses viennent de familles économiques aux traditions différentes, elles-mêmes composées de courants parfois opposés, et observent des terrains qui, s'ils se superposent, ne se recouvrent pas totalement. Il est donc utile pour une entrée lucide dans le domaine de savoir les distinguer et les repérer. Trois traditions économiques nous concernent : l'économie de la culture, l'économie de l'information et, la plus récente, l'économie du partage. L'objectif de cette introduction est d'en tracer les contours, sans entrer dans les analyses ou les controverses qui les constituent.

Économie de la culture

Les économistes qui ont étudié le champ culturel ont été les premiers à s'affirmer. Après une longue période de marginalité, l'économie de la



culture, comme champ autonome de la science économique, s'est développée à partir du milieu des années soixante².

En France comme au Québec depuis quelques décennies sous l'impulsion notamment des Ministères de la Culture, les travaux ont été nombreux et instructifs³. Ils concernent autant les activités artistiques que patrimoniales ou encore les industries culturelles dont ils cherchent à comprendre les mécanismes économiques. Les économistes ont aussi su engager un dialogue avec d'autres disciplines, comme la sociologie, ainsi qu'avec leurs homologues européens et nord-américains. Souvent financés par des institutions ces recherches ne sont pas exemptes d'arrière-pensées, pour justifier le budget d'un ministère⁴, ou défendre les intérêts de telle ou telle branche ou telle ou telle institution⁵.

Le numérique, qui touche frontalement les activités culturelles, renouvelle les pratiques et les analyses et, réciproquement, les acquis de l'économie de la culture permettent d'éclairer certains aspects au-delà de l'économie du numérique difficile à concevoir dans une analyse plus traditionnelle.

Ainsi, les travaux des économistes de la culture se sont élargis à d'autres activités intégrant aussi l'innovation au cœur de leur développement. La notion controversée d'« économie créative » a, par exemple, été mise en avant pour souligner leur apport à la croissance des pays⁶.

Économie de l'information

Le champ de l'économie de l'information est moins défini, moins organisé et pourtant aujourd'hui, il rassemble dans un mouvement de pensée hétérogène mais convergent, des économistes parmi les meilleurs au monde dont plusieurs ont été nobélisés, et il a la prétention de renouve-

² On considère généralement que l'économie de la culture démarre avec la publication du livre : William J. Baumol et William Bowen, *Performing Arts: The Economic Dilemma*, The Twentieth Century Fund. (New-York, 1966). Le livre de référence sur ce courant est : Towse, De Ruth. 2011. *A Handbook of Cultural Economics*, second edition. Edward Elgar.

³ Il existe en France une véritable école de l'économie de la culture. Parmi bien d'autres publications, le numéro 1 de 2010 de la *Revue d'économie politique*, coordonné par X. Greffe est entièrement consacré à ce thème. [Cairn](#), plus récemment un numéro spécial des *Cahiers français* (n382, 2014), intitulé : « Economie et politiques de la culture », reflète sa vitalité. Au Québec

⁴ Ainsi le rapport : Kancel, Serge et alii. 2014. [L'apport de la culture à l'économie en France](#). Rapport de l'Inspection générale des finances. Paris : Ministère de la Culture.

⁵ Voir, par exemple, cette [critique](#) d'un universitaire de rapports récents.

⁶ *Creative Economy: A Feasible Development Option*. 2012. CNUCED - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Pour une présentation critique, voir : Gaëtan Tremblay, *Industries culturelles, économie créative et société de l'information*, *Global Media Journal -- Canadian Edition* 1, n° 1 (2008): 65-88. [Pdf](#)



ler la science économique elle-même⁷. On y trouve à la fois des réflexions théoriques (asymétrie de l'information, théorie des jeux, etc.) et des analyses d'économie industrielle sur les technologies de l'information et de la communication.

L'objectif est de comprendre les transformations profondes de l'économie du XXème siècle de plus en plus dominée par les services après la révolution industrielle, la division du travail et la production de masse et, bien sûr, d'éclairer le rôle central qu'y tient l'information. Le numérique est considéré alors comme un aboutissement, car il fluidifie la circulation de l'information. Certains parlent même aujourd'hui d'économie de l'immatériel ou d'économie immatérielle⁸ ou encore « d'iconomie⁹ » et les grandes institutions qui pilotent ou décryptent l'état du monde insistent sur l'importance des technologies de l'information pour la croissance économique¹⁰.

Mais la montée des industries de l'information a fait aussi prendre conscience de leur caractère particulier, des déplacements qu'elles opéreraient dans la répartition de la valeur, des effets de réseaux concentrant la réussite sur quelques-uns et surtout des écosystèmes favorisant leur développement dans certaines parties du monde ou certaines circonstances au détriment d'autres¹¹, ouvrant la voie à un dernier courant.

Économie du partage

Parallèlement à cette reconnaissance académique et institutionnelle, des suggestions stimulantes de plusieurs essayistes ont ainsi fait entrer l'économie de l'information dans un débat dépassant le cercle restreint

⁷ Des pionniers comme F. Machlup et M. U. Porat ont tenté dans les années 60 et 70 de mesurer le poids de l'information dans l'économie. Aujourd'hui, l'économie de l'information peut s'appuyer sur les travaux d'un faisceau d'économistes prestigieux, par exemple : H. Simon (Nobel 1978), G. Stigler (Nobel 1982), R. Coase (Nobel 1991), J. Mirrless et W. Wickrey (Nobel conjoint 1996), J. E. Stiglitz, M. Spence et G. Akerlo (Nobel conjoint 2001), E. Ostrom et O. Williamson (Nobel conjoint 2009).

⁸ Par exemple : Maurice Lévy et Jean-Pierre Jouyet, *L'économie de l'immatériel : La croissance de demain* (Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, 2006), [Pdf](#) ; Olivier Bomsel, *L'économie immatérielle : Industries et marchés d'expériences*, Nrf Essais (Gallimard, 2010).

⁹ Volle Michel, *Iconomie*, ed Economica 2014. Pour une rapide présentation du concept, voir [vidéo de Christian St Etienne](#).

¹⁰ Parmi bien d'autres : l'OCDE, le FMI, la Banque mondiale, l'ONU, l'UE, etc.

¹¹ H. Varian et K. Shapiro ont su l'analyser dès 1999 dans [Information Rules. A Strategic Guide to the Network Economy](#), Harvard Business School Press. Plus récemment et de façon plus théorique, D. Easley et J. Kleinberg ont croisé les calculs sur les graphes et le dilemme du prisonnier pour proposer une interprétation de l'économie des réseaux numériques dans [Networks, Crowds and Markets](#) Cambridge University Press, 2010.



des experts¹². Ces essayistes ont, directement ou indirectement, souligné le caractère inédit de l'organisation de l'internet qui donnerait naissance à une économie nouvelle dont la logique serait radicalement différente de l'économie traditionnelle.

Dans un premier temps, la thématique d'une « nouvelle économie » a rencontré brutalement les contingences de l'économie réelle et conduit à une bulle financière qui a éclaté au début des années 2000. Mais dans un second temps, avec la montée du web 2.0 et les perspectives amenées par le partage des documents et des informations, une double perspective est apparue.

D'un côté, certains ont insisté sur la richesse créée, directement ou indirectement, par l'activité non-marchande de partage au travers des réseaux¹³. Ceux-là ont trouvé chez Elinor Oström une réflexion féconde sur les biens communs qu'ils cherchent à transposer sur les biens informationnels¹⁴. Mais, comme souvent l'économie de marché a repris rapidement ses droits faisant émerger une économie du partage, moins généreuse et sinon plus réaliste, en tous cas plus orientée vers le business. Des plateformes d'intermédiations sont apparues et l'économie du partage ou *share economy* s'étend progressivement aux activités les plus diverses, transport, logement, bricolage ou même santé ou assurance, menaçant les acteurs économiques traditionnels. On y parle d'exploitation de la multitude et de transformation numérique, soit pour s'en réjouir, soit dans une version critique¹⁵.

D'un autre côté, les analystes ont souligné les potentialités ou les dangers de la récupération et du traitement des données, soit dans une

¹² Parmi les plus célèbres : Jeremy Rifkin, *L'âge de l'Accès - La révolution de la nouvelle économie*, La Découverte, (Paris, 2000) ; Chris Anderson, *La longue traîne*, Village Mondial, 2009 (2^e édition. Version originale anglaise 2006) ; Nicholas Carr, *The Big Switch: Rewiring the World, from Edison to Google*, W. W. Norton, 2008.

¹³ Yochai Benkler, *The Wealth of Networks: How Social Production Transforms Markets and Freedom*. New Haven, Conn: Yale University Press. 2006, [Pdf](#) (version française : *La Richesse des réseaux. Marchés et libertés à l'heure du partage social*, Presses Universitaires de Lyon., 2009) ; Yann Moulier-Boutang, *L'abeille et l'économiste*, Éd. Carnets Nord, 2010.

¹⁴ Pour une actualisation de la pensée d'E. Oström aux biens communs de la connaissance : *Libres savoirs: les biens communs de la connaissance ; produire collectivement, partager et diffuser les connaissances au XXI^e siècle*. 2011. Caen, France: C&F éditions. Voir aussi Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique, *Revue de la régulation*, Automne 2013.

¹⁵ Verdier, H. & Colin, N. *L'Âge de la multitude. Entreprendre et gouverner après la révolution numérique*. (Armand Colin, 2012). Cardon, D. & Cassili A. A.. 2015. Qu'est-ce que le Digital Labor ? INA-Editions.



perspective de ventes mieux ciblées, soit dans celle d'une meilleure régulation des services ou des institutions, soit encore pour le contrôle ou la surveillance face aux délinquances et menaces terroristes, réelles ou exagérées¹⁶. C'est tout le pari et le risque de ce qu'on appelle aujourd'hui le *Big Data*¹⁷.

Ces courants de réflexions nouveaux sont souvent liés aux initiatives prises sur le numérique qu'ils cherchent à théoriser. Ils s'appuient sur la logique de l'organisation du web dont le réseau est, théoriquement, anarchique, c'est-à-dire sans hiérarchie entre ses différents nœuds et traitant de la même façon le signal transporté quel que soit son contenu, c'est-à-dire neutre. Cette structure a une traduction économique qui est sans doute au cœur de l'originalité de l'économie qui se développe sur le web. Contrairement à l'économie classique des télécommunications, la tarification n'est plus nécessairement dépendante de l'utilisation.

Le droit au secours de l'économie

L'analyse des relations entre droit et économie s'est développée vers le milieu des années soixante principalement en Amérique du nord. En général, les économistes proposent de venir en aide aux juristes pour mieux mesurer les impacts possibles d'une loi.

Mais notre domaine fait exception, on peut même dire que sans le droit le développement de l'économie de la culture et de celle de l'information auraient été difficiles. Sous la pression d'auteurs, d'artistes, d'industriels et de commerçants incapables de défendre leurs intérêts par le simple « laisser faire, laisser aller » du marché, des règles juridiques ont été promulguées pour réguler les transactions par les droits de propriété intellectuelle.

Beaucoup plus récemment avec le développement des industries numériques, le droit a été bousculé. La présentation d'un récent rapport du Conseil d'Etat français¹⁸ commence ainsi : « Neutralité d'internet, gouvernance, 'droit à l'oubli', propriété des données, exploitation et agrégation en méga-données, rôle inédit des plateformes... Les bouleversements suscités par le numérique dans les domaines économiques, technologiques et sociaux interrogent tout particulièrement les repères juridiques habituellement reconnus. S'ils ouvrent de nouveaux espaces de libertés, ils sont aussi porteurs de risques pour celles-ci. »

¹⁶ Kessous, Emmanuel. *L'attention au monde. Sociologie des données personnelles à l'ère numérique*, 2012. Paris, France: Armand Collin

¹⁷ Mayer-Schonberger, Viktor, et Kenneth Niel Cukier. 2013. *Big Data: A Revolution That Will Transform How We Live, Work, and Think*. Hodder.

¹⁸ [Etude annuelle 2014](#) : le numérique et les droits fondamentaux. 2014. Conseil d'Etat. Paris : La Documentation française.



En particulier, une réflexion juridique s'est imposé pour la protection de la vie privée face à des technologies permettant la constitution de bases de données de renseignements personnels et leur croisement à une échelle jusqu'ici inédite et le traçage des comportements des internautes.

Même si ces règles de droit ont eu d'importantes conséquences économiques au point de réguler des branches industrielles entières, leur dimension première est morale. Avant d'être des biens économiques, la culture et l'information fondent notre humanité. Il est naturel que lorsque le droit s'en mêle, il fasse référence aux droits de l'Homme. Liberté d'expression, de création, droit d'auteur, droit à l'éducation, à l'information, protection de la vie privée sont protégés par les plus hauts textes internationaux et nationaux, même si leur rédaction est soumise à des pressions intéressées et leur application trop souvent sujette à caution.

L'économie, quant à elle, ne se fonde pas sur la morale, mais sur la résultante du croisement des intérêts particuliers. Une ambiguïté s'installe alors souvent entre la défense de grands principes moraux et les pressions de *lobbies* soucieux de maintenir ou faire évoluer telle ou telle règle pour maintenir ou accroître leurs profits. Et contrairement à l'économie qui se moque souvent des frontières, le droit s'applique sur un territoire et suit les traditions et sensibilités différentes selon les pays.

Cette intrusion du droit dans l'économie a pris une dimension nouvelle avec l'arrivée du web. Ainsi tout récemment, plusieurs juristes ont présenté des analyses suggérant des mesures pour développer à l'occasion du numérique des dimensions inédites de l'économie de la culture et de l'information¹⁹. Tout comme hier, leur motivation est d'abord morale avant d'être économique. Ils ont ainsi trouvé un écho certain auprès des militants qui ont fait du réseau des réseaux un objet politique d'émancipation humaine. Mais comme hier, ces motivations nobles ont aussi rencontré des intérêts plus matériels qu'elles ont parfois servi en justifiant implicitement l'arrivée de nouveaux industriels.

Aujourd'hui, de très nombreuses actions juridiques sont lancées, soit pour contester devant la cour les initiatives de l'un ou l'autre, soit pour modifier ou promulguer des lois pour défendre des positions menacées ou ouvrir des perspectives nouvelles. Plus que jamais l'économie du secteur est soumise aux décisions juridiques.

¹⁹ Parmi les plus célèbres : Lawrence Lessig, *Free culture: the nature and future of creativity*, Penguin Books, 2005, [Pdf](#) (traduction française [Pdf](#)) ;



Livres cités

- Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique. 2013. *Revue de la régulation*, Automne. Maison des Sciences de l'homme, Paris nord.
- Anderson Chris. 2009. *La longue traîne*, Village Mondial, (2e édition. Version originale anglaise 2006)
- Baumol, William J. et William Bowen. 1966. *Performing Arts: The Economic Dilemma*, New-York: The Twentieth Century Fund.
- Benkler, Yochai. 2009. *La Richesse des réseaux. Marchés et libertés à l'heure du partage social*. Presses Universitaires de Lyon.
- Bomsel, Olivier. 2010. *L'économie immatérielle : Industries et marchés d'expériences*. Nrf Essais. Paris: Gallimard.
- Boyle, James. 2003. « The Second Enclosure Movement and the Construction of the Public Domain ». *Law & Contemporary Problems* 66 (1 & 2): 33.
- Carr Nicholas. 2008. *The Big Switch: Rewiring the World, from Edison to Google*. W. W. Norton.
- Cardon, Dominique et Cassili Antonio A.. 2015. *Qu'est-ce que le Digital Labor ?*. INA-Editions.
- Curien, Nicolas, et Pierre-Alain Muet. 2004. *La société de l'information*. Paris: La Documentation française.
- Easley, David et John Kleinberg. 2010 *Networks, Crowds and Markets* Cambridge University Press.
- Economie et politiques de la culture. 2014. *Cahiers français* N 382. Paris : La Documentation française.
- Etude annuelle 2014 : le numérique et les droits fondamentaux*. 2014. Conseil d'Etat. Paris : La Documentation française.
- Grefte, Xavier. 2010. « Introduction : L'économie de la culture est-elle particulière ? » *Revue d'économie politique* Volume 120 (1): 1-34.
- Kancel, Serge et alii. 2014. *L'apport de la culture à l'économie en France*. Rapport de l'Inspection générale des finances. Paris : Ministère de la Culture.
- Kessous, Emmanuel. 2012. *L'attention au monde. Sociologie des données personnelles à l'ère numérique*. Armand Collin. Paris, France.
- Lessig, Lawrence. 2005. *Free culture: the nature and future of creativity*. Penguin Books.
- Lévy, Maurice et Jean-Pierre Jouyet. 2006. *L'économie de l'immatériel : La croissance de demain*, Rapport au Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, France.



- Mayer-Schonberger, Viktor, et Kenneth Niel Cukier. 2013. *Big Data: A Revolution That Will Transform How We Live, Work, and Think*. Hodder.
- Mesurer la société de l'information. 2012. Genève: International Telecommunication Union.
- Moulier-Boutang, Yann. 2010. L'abeille et l'économiste. Éd. Carnets Nord.
- OCDE. 2010. *OECD Information Technology Outlook 2010*. Paris: Organisation for Economic Co-operation and Development.
- Rifkin, Jeremy. 2005. *L'âge de l'accès : la nouvelle culture du capitalisme*. Paris, France: La Découverte.
- Towse, De Ruth. 2011. *A Handbook of Cultural Economics, Second Edition*. Edward Elgar.
- Tremblay, Gaëtan. 2008. Industries culturelles, économie créative et société de l'information. *Global Media Journal*. Canadian Edition 1, n° 1 : 65-88.
- United Nations Conference on Trade and Development. 2012. *Creative Economy: A Feasible Development Option*. New York: United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD).
- United Nations Conference on Trade and Development. 2011. *Information Economy Report 2011 ICTs as an Enabler for Private Sector Development*. New York: United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD).
- Varian Hal et Karl Shapiro. 1999. *Information Rules. A Strategic Guide to the Network Economy*. Boston (Mas.): Harvard Business School Press.
- Verdier, Henri, et Nicolas Colin. 2012. *L'Âge de la multitude. Entreprendre et gouverner après la révolution numérique*. Paris: Armand Colin.